

Image not found or type unknown



Location obligatoire d'un box

Par **EMILIE17_old**, le **11/11/2007** à **00:00**

Bonjour, rn
Je suis locataire depuis quelques mois d'un appartement qui me convient toutafait. Par contre, je dispose également d'un box au sous-sol qui me coûte 65€ chaque mois alors que je n'en ai pas l'utilité. Lorsque j'ai signé mon contrat, j'ai demandé au bailleur si je pouvais ne pas en bénéficier et il m'a été répondu que c'était obligatoire et que ça allait avec le logement. J'ai donc signé le contrat mais je voudrais juste m'assurer qu'il s'agit bien d'une obligation. Sinon ai-je un recours pour annuler la location de ce box?
Par avance merci.
Cordialement.
Emilie.

Par **papa tango charly_old**, le **11/11/2007** à **16:59**

et vous ne pouvez pas le sous-louer à quelqu'un ?